

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**Délibération du conseil d'administration****du 27 MARS 2024****n° 43****page 1/2****EXTRAIT :****Nombre de membres en exercice : 17****PRESENTS: (11)**

Mme Braud, Mme Phlipponneau, M. Baudry, Mme Roussenque, Mme Bazin, M. Penin, Mme Manson, Mme Duffourc-Bazin, Mme Van Maercken, Mme Lalaque, Mme Leclerc.

POUVOIRS : (4)M. Abelin, mandant, a pour mandataire Mme Braud,
M. Melquiond, mandant, a pour mandataire Mme Phlipponneau,
M Bardet, mandant, a pour mandataire Mme Leclerc
M. Raynaud, mandant, a pour mandataire Mme Roussenque
Mme Princet, M. Scaon.**EXCUSE : (2)****RAPPORTEUR : Madame Françoise BRAUD****Secteur : PERSONNES ÂGÉES ET HANDICAP****OBJET : ANIMATION GÉRONTOLOGIQUE : Participation des usagers des résidences autonomie au 1^{er} mai 2024.**

Le CCAS gère un service d'animation gérontologique depuis 1999. Il a pour mission d'assurer l'animation auprès des résidents des résidences autonomie du CCAS ainsi qu'auprès des personnes âgées à leur domicile. Ce service participe à créer et/ou à développer des liens avec les acteurs locaux.

* * * * *

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L 123-4 et suivants,

VU le décret n° 2004-1136 du 21 octobre 2004 relatif au code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire),

VU la délibération n° 17 du 4 mars 1999 relative à la création d'un pool d'animation gérontologique,

CONSIDÉRANT la nécessité pour le CCAS de tenir compte :

- des augmentations du coût de la vie,
- des effectifs actuels du service Animation Gérontologique dédiés à l'animation en résidences autonomie
- du respect du libre choix des résidents pour leur participation aux animations

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré décident, à compter du 1^{er} mai 2024, le tarif des prestations pour 2024, à savoir :

1/ La création d'un forfait pour les animations organisées par le service animation des résidences autonomies pour les résidents des 4 structures

• Forfait de 8 séances de 64,64 € pour les participations aux différentes animations des structures, comprenant :

- * l'animation,
- * l'assurance,
- * le personnel accompagnant,

Possibilité de recharger la carte forfaitaire.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Délibération du conseil d'administration

du 27 MARS 2024

n° 43

page 2/2

Vote:

« Pour » : 14

Mme Braud+pouvoir, Mme Philipponneau + pouvoir, M. Baudry, Mme Roussenque+ pouvoir, M. Penin, Mme Manson, Mme Duffourc-Bazin, Mme Van Maercken, Mme Lalaque. Mme Leclerc +pouvoir.

« Contre » : 1

Mme Bazin

« Abstention » : 0

Fait à Châtelleraut, le 27 mars 2024

La Vice-Présidente,



Françoise BRAUD